

Programme global des travaux (cf notice de présentation en annexe) : Programme global des travaux (cf notice de présentation en annexe) : Programme global des travaux (cf notice de présentation en annexe) :

- création de deux galeries de sécurité dans le tunnel de la Mescla, constituées d'un sas d'entrée, d'un abri de secours et d'un cheminement piéton débouchant sur la voie des chemins de fer de Provence. La première galerie au Nord au PR 215 aura une longueur totale de 48.30 m et la seconde au Sud de 92.20 m.

- travaux réseau eaux / incendie : création d'une citerne incendie de 160 m3 sur RM6202, création d'un bassin déshulleur / décanteur de 200 m3 sur RD6102

- aménagements d'un itinéraire de déviation sécurisé sur les RM 6202 (du PR84 +636 au PR88+550) et RM 2205 (du PR 00 au PR 0 +385) pendant les phases de fermeture des tunnels : mise au gabarit routier réduit à 6,5 m x 4,5m pour mise à double sens des voies existantes (impliquant déroctages ponctuels et adaptation des protections existantes contre chutes de blocs dans les zones concernées, afin d'autoriser le passage des Poids Lourds), aménagement de carrefours (alternat feux RM2205/6202).

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4,2 Objectifs du projet

Le tunnel de la Mescla, situé sur la RD 6102 au PR 0+140 - Tête Nord, a été construit de 1987 à 1990 avec une mise en service en 1991. Sa longueur est de 1014 mètres. Le tunnel du Reveston, situé au PR 1+532 - Tête Nord, a été construit en 1990 avec une mise en service en 1991. Sa longueur est de 327 mètres.

La réglementation, issue du code de la voirie routière, de la circulaire interministérielle n° 2006 – 63 du 29/03/2006 et l'annexe 1 de la circulaire n°2000-63 du 25 août 2000, instaure pour les tunnels d'une longueur supérieure à 300 mètres une procédure préalable à leur mise en service et des modalités de suivi de leur exploitation. La mise en sécurité des tunnels de la Mescla et du Reveston nécessite notamment la création de galeries d'évacuation des usagers en cas d'incendie dans les tunnels. Le Département est propriétaire de ces tunnels, dont l'exploitation des assurée par la Métropole Nice Côte d'Azur depuis 2012.

Par ailleurs, ces travaux impliquant la fermeture des tunnels, les RM 6202 et 2205 devront être utilisées comme itinéraires de déviation. Leur mise au gabarit est rendue nécessaire pour permettre une circulation à double sens sécurisée (actuellement croisements de poids-lourds extrêmement difficiles).

l'ensemble du projet. Dre convention entre ces deux entités a été signée le 14/10/19 et désigne le Département comme unique Maître d'Ouvrage pour

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 2,5 ans maximum.

Les travaux envisagés dans les tunnels se dérouleront sous coupure totale de la circulation sur la RD 6102. Les usagers seront alors déviés sur les RM 6202 et 2205, mises à double sens, après avoir sécurisé l'itinéraire.

La RD 6102 sera ré-ouverte à la circulation lors des week-ends les plus chargés en termes de transit et notamment en période Nivernale pour faciliter l'accès aux stations de ski. Le chantier sera alors sécurisé pour faciliter le passage des véhicules sans

engendrer de risques particuliers.

Mise au gabarit des itinéraires de déviation sur RM6102 et 2205 : travaux prévus nov. 2020 / mars 2021.

- aménagement de carrefours (sécurisation accès gare Tinée sur RM6202 + alternat feux sur RM2205/6202)

- recalibrage.

Sécurisation des tunnels : travaux prévus en 2021 / 2023

création de 2 galeries d'évacuation

- réfection étanchéité, remplacement de la ventilation, mise en conformité de l'installation électrique, détection incendie dans les

- création d'une citerne incendie de 160 m3 sur RM6202, création d'un bassin déshuileur / décanteur de 200 m3 sur RD6102

réfection des enrobés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux de mise en sécurité terminés, le fonctionnement de la circulation sera rétabli comme antérieurement : - la RD 6102 sera ré-ouverte à la circulation en sens unique descendant, direction Nord-Sud - la circulation sur les RM 6202 et 2205 sera rétablie en sens unique montant vers les vallées.

Le projet ne génère pas de trafic supplémentaire mais vise uniquement à la sécurisation des tunnels du Reveston et de la Mescla.

Le trafic routier sur la RD 6102 s'élève actuellement à 2.700 véhicules jour dans le sens Cians/Nice. Le trafic routier sur la RM 2205 s'élève à 1.500 véhicules jour dans le sens Nice/Tinée. Le trafic routier sur la RM 6202 s'élève à 4.500 véhicules jour dans les deux sens.

	tə təlor	tnemeilemmos zeviveb, décrives sommalitemente q estov eb setnesoqmos setreièllit diques à quelle date il a été autor
noN 🔀 IuO ? tn	°n sexenne sel etmande les annexes n° n d'une installation ou d'un ouvrage exista cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év	'agii-il d'une modification/extensic
• <u>18</u> ,20" <b>Lat.</b> 43°53'42" _		əllətU'b tə ənázzuslsM əb zənum
-°'" Lat°'"-	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long	.ocalisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation
Linéaire concerné = 1099 m M 085 = 380 m	rn béton projeté : 7,00 m. m. geur roulable : 7,00 m.	oitos toff on coffré: 7,00 m sno 00,7 : (71 M9 us 7 M9 ub) فالا An
Λαιειτ(ε)	geur roulable ; surs caractéristiques ans caractéristiques	Grande

l

•

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

direction régionale. Atin de réunir les intormations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous rétérer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque

région, à l'adresse suivante : <u>http://www.developpement-durable.gouv.tr/-tes-donnees-environnementales.</u> Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par

												·( /Je	)WƏIV	/səbb	dsə/c	iuis/e	uoz/J	ruuu	uu ua	ui//:a	uui lə	nibr	1 9010	attim	а.
											1.000			1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 - 1997 -		0.000.000.000	horse and services					1			· · · · · ·
np	IDU	olidu	OILG	τηθν	ui i ə	p en	s əl 1	INS SL	atior	mot	ui sə.	qe c	αtµe	a əun	'b əir	lapir	cayo	) DI JE	NUOI	en tre	əməlr	ıDƏ Z	<b>AVUO</b>	a suo	Λ.
																	oiliulia								

Projet situé à la frontière avec le périmètre du Parc Naturel Régional des Pré-Alpi			
	X		Sur le territoire d'une commune littorale ?
1	X		Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?
		X	Eu zoue de montagne ?
		X	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?
Lette de type ک : Le Var et Défilé de Chaudan et gorges de la Mescla الا677 Terre de type ک : Le Var et Défilé de Chaudan et gorges de la Mescla	noN	InO	Le projet se situe-t-il :

	X	Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un ses abords ou un site patrimonial remarquable ?
ļ	X	Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?
Projet situé à frontière avec le périmètre du Parc Maturel Régional des Pré-Alpes d'Azur		Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle une zone de conservation natieutique ou un parc naturel régional ?
	×	Sur le territoire d'une commune littorale ?
	X	pans une zone couverte par un arrêté de Dans une zone couverte

	(hereester)	anda page	
	X		D'un site classé ș
Dans le périmètre du site des "Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vlal - Mont Férion" - FR 930-1564 A 300 m du site "Brec d'Utelle" - FR 930-1563 Avis de MACA, en tant qu'animateur le 06/08/20 (en PJ)		X	D'un site Natura 2000 ?
rednel et à quelle distance ?	uoN	ÎUQ	on à proximité : Le projet se situe-t-il, dans
	X		Dans un site inscrit ?
	X		Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?
	X		ıébaılilion des eaux ? Dans une zone de
	X		Dans un site ou sur des sols Pollués ?
פו סטנד 2016 איטטאפ פון אַטטעל פון אַטטאפ פון אַטטער פון אַטאנ די אַטאַר אַטאָר אַטאָע די		X	Dans une commune stévention des risques prévention des risques prévention des risques prévention des risques technologiques (PPRT) ? technologiques (PPRT) ? technologiques (PPRT) ?
	X		Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles s incidences notables suivantes ?		b <u>əldi</u>	nvisagé est-ll <u>suscept</u>	6.1 Le projet e
	De quelle nature ? De quelle Importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	uoN	: II IVO	léter le tableau suivar es potentielles	• •
	·	X		≣ngendre-t-il des d'eau % d'eau % milieu ∛	
		X		mpliquera-t-il des drainages / ou des orévisibles des masses d'eau souterraines ?	
ət	Les matériaux excédentaires seront dirigés en centre de traitement ou possibilité éventuelle de récupération, totale ou partielle, par les chemins c fer de Provence (analyse en cours). Total déblais issus du creusement des 2 galeries de secours = 1.350 m3 - Rameau Nord = 510 m3 - Rameau Sud = 840 m3		X	st-il excédentaire	
		X		Est-il déficitaire en matériaux ? ressources naturelles sol ?	
; ;	Compte tenu des mesures de réduction et d'accompagnement proposées, niveaux d'atteinte résiduelle sont négligeables à faibles pour la plupart des taxons, faible à modéré pour une espèce végétale, la Ballotte buissonnante Compte tenu des faibles atteintes aux habitats des espèces, et moyennant respect des mesures d'insertion préconisées, la définition de mesures compensatoires n'apparait pas nécconisées, la définition de mesures compensatoires n'apparait pas nécesisire ( rapport Naturalia en annexe).	X		Est-il susceptible d'entraîner des dégradations, des dégradations, des destructions de la existante : faune, existante : faune, existante : faune, ecologiques ?	
	(L9 n9 02\80\00 ub lism) ru91smins'up trist n9 ADM sivA L9 n9	X			lərutan vəiliM

ì

ł

Les travaux de mise en sécurité se dérouleront principalement en tunnel avec un impact sonore modéré. Seuls les deux percements des galeries de sécurité engendreront du bruit car ces galeries seront creusées à l'explosif (matériel aux normes).	×	Est-il source de bruit ? des nuisances sonores ?	Nuisances
	X	tratics Engendre-t-il des Fratics	
	X	Engendre-t-il des tisques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	
PPRm de la commune d'Utelle approuvé le 11 août 2006 pour les RM 2205 et 6202	X	Est-il concemé par des risques naturels ?	sənbsıy
	X	Est-il concemé par des risques technologiques ?	
	X	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	
	X	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à autres zones à brésent formulaire ? présent formulaire ?	

Principalement : mətferiðux d'extraction liés au creusement des deux galerles de sécurité (traités en centre de traitement ou récupérés par les carrières bituées à proximité pour réemploi) : 1.350 m3		X	Engendre-t-il la déchets non déchets non dangereux, inertes,	
r	X		Engendre-I-il des effluents ?	snoizeim3
	X		Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	
Pendant la phase travaux, des poussières sont à prévoir. Elles seront cependant cantonnées à l'environnement des tunnels et prises en compte dans la gestion du chantier.			Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	
L'éclairage existant sera remplacé dans les tunnels de la Mescla et du Reveston par un éclairage à LED, qui permettra la mise en place de trois régimes d'éclairage (moins impactant pour l'environnement et plus durable ): - Un régime d'éclairage "Dorturne" assurant un niveau de 2 à 3 cd/m², - Un régime d'éclairage "Nocturne" assurant un niveau de 2 cd/m², - Un régime d'éclairage "Noturne" assurant un niveau de 2 cd/m²,			Engendre-t-il des émissions Est-il concerné par des émissions umineuses ?	
Creusement a l'explosit de deux galeries de sécurité en phase travaux	X		Engendre-t-il des Est-il concemé par des vibrations ?	
La réfection de la chaussée dans les tunnels générera des odeurs d'enrobés en phase travaux.	X		Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par olfactives ?	

					1		
					X 2i oni, décr		
ste fransfronlière ?	oir des effets de natu	iles susceptiples d'av	lə-tnos [.ð	no səş	lifnəbi fəloid ul	cidences c	ni səJ C.ð
		· · · · ·					
					X 31 oui, décri	səvu ?	Old Out
strinotzixə stəjorq zərivoʻb	Seva zeélumus eté	'b səldifqəəsus zəliə-			du projet ident	nvés 3 Icidences	abbio
strotsixə stəjorq səriun'b	Səva səðlumus əilð	ib səlditqəəsus səliə.			adgements), nment l'usage ??	nvés ? icidences du sol du sol	abbio
stratices stejora sertua'b	ôłre cumulées avec	ıb səlditqəəsus səllə.			ulture, iisme, nagements), i? du projet ident	nvés ? Icidences amén amén sylvicr	abbio
stratizixə stəlorq səriua'b	Səvo zəðlumus əilð	elles susceptibles d'	-inos I,à ui	səəli	tés humaines tuture, isme, nagements), ragements), ragements), rage rage rage rage rage rage rage rage	nvés ? cclici dativi sylvice sylvice amén notan notan datici datici sylvice sylvice sylvice notan nota	ni səl S.ð
striotzixə stəjorq zərlub	êîre cumulées avec	ıb səlditqəəzuz zəllə.	-inos I,à ui	səəli	rdre-t-il des fications sur les culture, nagements), nment l'usage risme, risme	uvés ? clidences danic sylvice hion notan not	Cadre de Popula reactions (1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
tinoitixə siəjorq səriun <sup>i</sup> b	ეөvɒ səðlumuວ əזłծ	ib səldifqəzsus səllə.	-inos I,à ui	səəli	alogique et rger ? rdte-t-il des ribue, nament l'usage risme, risme, risme, risme, risme, risme, risme risme radient risme radie radie risme radie radie radie risme radie radie risme radie risme radie risme radi radi radie radi radi radie radi radi radi radie radi rad	uvés ? icidences hion s vie fion potan amén horan banéc fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion bavic fion fion fion fion fion fion fion fion	\ Popula ۱ عالي ۱ عالي
stnotsixə stəjorq səriuo'b	ວອvຕ ຂອອ້ານແນວ ອາາອີ	elles susceptibles d'	-inos I,à ui	səəli	alogique et rger ? rdte-t-il des ribue, nament l'usage risme, risme, risme, risme, risme, risme, risme risme radient risme radie radie risme radie radie radie risme radie radie risme radie risme radie risme radi radi radie radi radi radie radi radi radi radie radi rad	uvés ? cultur cultur arché paysc sylvicu archívi urban archíví urban archíví archíví urban archíví urban archíví urban archíví archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví urban archíví archíví urban archíví	Cadre de Popula reactions (1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2

une annexe traitant de ces éléments) : négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de Joindre 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets

Les mesures suivantes seront mises en œuvre par le Département pour limiter les impacts du projet :

falaise, respect du calendrier écologique d'intervention (entre août et mars), gestion environnementale du chantier avec strict respect des emprises travaux préalablement marquées par un écologue, adaptation de la dépose éventuelle des parades en - mesures de réduction / évitement : réduction du gabarit routier à 6,5 m pour les itinéraires de déviation sur RM6202 et 2205,

sensibilisation des entreprises intervenantes par un écologue - mesures d'accompagnement : adaptation des modalités de gestion des abords routiers, gestion des espèces invasives, assistance d'un écologue (en amont des travaux, en phase chantier, suivi post-travaux)

06/08/20) : pas de remise en cause de l'état de conservation à l'échelle de la totalité du site. site Natura 2000 concerné (Métropole Nice Côte d'Azur) a d'ailleurs émis un avis sans réserve sur le projet (cf courriel du préconisées, la définition de mesures compensatoires n'apparait pas nécessaire (cf rapport Naturalia en annexe). L'animateur du atteintes aux habitats des espèces (surface globale impactée = 70 m2 sur 125 ha), et moyennant le respect des mesures faibles pour la plupart des taxons, faible à modéré pour une espèce végétale, la Ballotte buissonnante. Compte tenu des faibles A l'issue de l'évaluation des atteintes et compte tenu des mesures proposées, les niveaux d'atteinte résiduelle - mesures de conservation : campagne de sauvegarde de l'escargot de Nice par un écologue (avec accord préalable DREAL)

## 7. Auto-évaluation (lacultatif)

environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation

seront supervisées par un écologue. Leur mise en œuvre permet de conclure à l'absence d'incidences sur le site Natura 2000. d'engager la mise en place de mesures compensatoires. Des mesures d'évitement, réduction et conservation sont proposées et sécurisation des tunnels de plus de 300 m. L'évaluation des impacts résiduels a été produite, concluant sur la non nécessité limitées à la phase chantier. Ce projet n'engendre pas de trafic supplémentaire mais vise à se conformer à la réglementation de cherché à réduire le gabarit routier au minimum pour répondre aux contraintes de sécurité et environnement. Les nuisances sont tunnels (hors circulation), les travaux de mise au gabarit des itinéraires de déviation sont ponctuels, limités dans le linéaire et ont Une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire : les travaux de sécurisation des tunnels sont en zone confinée à l'intérieur des

sexennA .8

	Dbjet	
$\square$	Document CERFA n°14734 initiulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
$\boxtimes$	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	2
$\boxtimes$	paysage lointain ; de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	3
X	Din plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé y l'anticle R. 122-2 du code de l'environnement	4
	constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	5
$\boxtimes$	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	9

ci-dessus MAVALLAVAN	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre	
Le Directeur des Routes re întrastructures de Transport		Signature
· crcr/66/66 /1	N/CE	é fio <del>l</del>
uts ci-dessus	l'honneur l'exactitude des renseigneme	Je certifie sur
igement et signature	S. Engo	
	teN əfiz ub ruəfemine'up fraf nə ADMM əb	
	oort Maturalia : diagnostic faune / flore - dé vout Maturalia : diagnostic faune / flore - dé	Annexe ک : App
ł <b>j</b> ęł	e de présentation du projet global	ətoN : EəxənnA
s annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les	nelles elles se rattachent pleter le taplean ci-joint en indiquant le	
	nexes volontairement transmises par le t	
		,

· • • •

· · ·

e Portugal e N